

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : ISOARO VINEN
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Autoroute du Sud de la France (ASF)
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 22 Rue avenue Léonard de Vinci
 Commune PESSAC
 Code postal 33600
 Nature des activités : Infrastructure et transport
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNÉS PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Carduelis carduelis</u> <u>Chardonneret élégant</u>	<small>Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)</small>	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B2 <u>Muscicapa striata</u> <u>Gobemouche gris</u>	<small>Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)</small>	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B3 <u>Carduelis chloris</u> <u>Verdier d'Europe</u>	<small>Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)</small>	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B4 <u>Accipiter nisus</u> <u>Epervier d'Europe</u>	<small>Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)</small>	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B5 <u>+ autres (cf tableau en fin de document)</u>		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 2 : Présentation et justification du projet
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :
 Spécimens d'amphibiens, reptiles, Hérisson d'Europe et larves d'Agrion de Mercure placés dans des seaux (séparés) avant de les relâcher

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Spécimens d'amphibiens, reptiles et larves d'Agrion de Mercure seront relâchés dans la même journée le long du cours d'eau sans nom en dehors de l'emprise des travaux. Les spécimens d'Hérisson d'Europe seront relâchés le même jour en dehors de l'emprise au niveau de la saulaie.

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser : Risque de destruction d'œufs ou de larves d'Agrion de Mercure, amphibiens et reptiles
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Risque de destruction directe d'individus d'insectes, d'amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères par écrasement et/ou collision avec engin de chantier et lors des travaux de terrassement et défrichage

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser : Lors des travaux de nuit si ils sont obligatoires (mais ils seront très limités)
Utilisation d'émissions sonores Préciser : émissions sonores prévisibles liées à l'utilisation d'engins motorisés lors de la phase de chantier
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : défrichage, terrassement, circulation des engins

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master en Ecologie ou Environnement : Ecologues
Formation continue en biologie animale Préciser : Non définie
Autre formation Préciser : Non définie

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : D'octobre 2022 à novembre 2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine
Départements : Les Landes (40)
Cantons : Orthe et Arrigans
Communes : Peyrehorade

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 5 : Mesures d'évitement, de réduction et de suivi
Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 8 - Section 8.3 : Mesures de compensation IN-SITU et Section 8.4 : Mesures de compensation EX-SITU

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi de la mise en œuvre des mesures par un structure spécialisée en écologie et suivi de la recolonisation des milieux par les espèces impactées (sur 30 ans)

Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 5, Partie 5.4 - Mesure MSU1 et Chapitre 9 - Mesure MSU2

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Paris
le 14 Janvier 2022
Votre signature

Le Directeur Opérationnel
de l'Infrastructure Ouest
Vivien ISOARD

B (suite) QUELS SONT SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique et Nom commun	Quantité	Description
B5 - Lophophanes cristatus Mésange huppée	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction).	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B6 - Oriolus oriolus Loriot d'Europe	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B7 - Aegithalos caudatus Mésange à longue queue	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B8 - Parus caeruleus Mésange bleue	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B9 - Parus major Mésange charbonnière	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B10 - Fringilla coelebs Pinson des arbres	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B11 - Erithacus rubecula Rougegorge familier	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B12 - Troglodytes troglodytes Trogodyte mignon	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B13 - Prunella modularis Accentueur mouchet	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B14 - Cettia cetti Bouscarle de Cetti	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B15 - Emberiza cirulus Bruant zizi	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B16 - Saxicola torquata Tariet pâtre	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B17 - Sylvia atricapilla Fauvette à tête noire	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B18 - Hippolais polyglotta Hypolaïs polyglotte	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B19 - Phylloscopus collybita	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)

Pouillot véloce	populations concernées (intervention hors période de reproduction)	exploitation)
B20 - Sylvia communis Fauvette grisette	Perturbation non significative pour les populations concernées (intervention hors période de reproduction)	Risque de perturbation de l'espèce (phase travaux et exploitation)
B21 - Sciurus vulgaris Ecureuil roux	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de perturbation de l'espèce (phase de travaux et exploitation)
B22 - Erinaceus europaeus Hérisson d'Europe	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de destruction d'individus (potentiellement présents) en phase travaux Risque de perturbation de l'espèce en phase de terrassement et défrichage/décapage
B23 - Barbastella barbastellus Barbastelle d'Europe	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de destruction d'individus (potentiellement présents) en phase travaux Risque de perturbation de l'espèce (phase de travaux et exploitation)
B24 - Myotis mystacinus Murin à moustaches	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de destruction d'individus (potentiellement présents) en phase travaux Risque de perturbation de l'espèce (phase de travaux et exploitation)
B25 - Plecotus austriacus Oreillard roux	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de destruction d'individus (potentiellement présents) en phase travaux Risque de perturbation de l'espèce (phase de travaux et exploitation)
B26 - Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de destruction d'individus (potentiellement présents) en phase travaux Risque de perturbation de l'espèce (phase de travaux et exploitation)
B27 - Nyctalus noctula Nocule commune	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de destruction d'individus (potentiellement présents) en phase travaux Risque de perturbation de l'espèce (phase de travaux et exploitation)
B28 - Nyctalus leisleri Noctule de Leisler	Non quantifiable, mais nombre d'individus détruit non significatif par rapport aux populations concernées	Risque de destruction d'individus (potentiellement présents) en phase travaux Risque de perturbation de l'espèce (phase de travaux et exploitation)
B29 - Bufo spinosus Crapaud épineux	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des individus hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage (capacités de fuite limitée) Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B30 - Triturus helveticus		Déplacement (avant travaux) des individus (potentiellement présent sur l'emprise du projet) hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement

Triton palmé	Quelques individus	Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage (capacités de fuite limitée) Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B31 - Rana dalmatina Grenouille agile	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des individus (potentiellement présent sur l'emprise du projet) hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage (capacités de fuite limitée) Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B32 - Hierophis viridiflavus Couleuvre verte et jaune	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des individus hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B33 - Natrix helvetica Couleuvre helvétique	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des individus (potentiellement présent sur l'emprise du projet) hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B34 - Zamenis longissimus Couleuvre d'Esculape	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des individus (potentiellement présent sur l'emprise du projet) hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B35 - Podarcis muralis Lézard des murailles	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des individus hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B36 - Lacerta bilineata Lézard vert occidental	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des individus hors de la zone impactée qui sera clôturée hermétiquement Risque de destruction d'individus en phase de terrassement et défrichage/décapage Risque de perturbation de l'espèce (phases travaux et exploitation)
B37 - Coenagrion mercuriale Agrion de Mercure	Quelques individus	Déplacement (avant travaux) des vases et plantes aquatiques pouvant potentiellement contenir des larves hors de la zone impactée le long du cours d'eau Risque de destruction des pontes et larves en phase de travaux

